

Les accréditations

L'association des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature (EDLN) est un organisme agréé au niveau national par le ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de la Jeunesse et de l'éducation populaire. Comme neuf autres associations en France, notre mouvement est habilité à déclarer ses groupes locaux et ses camps d'été sous la qualification et la réglementation spécifique des « accueil de scoutisme ». Les accueils de scoutisme des EDLN doivent répondre aux exigences de la législation française en vigueur, tout comme à l'exigence de sécurité et de qualité pédagogique des activités proposées. Tout le monde ne peut pas exercer la responsabilité de directeur de camp ou de responsable de groupe s'il n'a pas l'attitude, l'expérience et la formation suffisante ! C'est pourquoi l'association délivre des "accréditations" pour permettre à ses membres responsables d'exercer leur mission au sein du mouvement.

Cette fiche vous renseignera sur les principes de l'accréditation et de sa mise en place. Elle constitue une synthèse des articles 8 à 14 du règlement intérieur, consultable sur le [centre de ressources](#).

Une question ? un doute ? Ne restez pas sans réponse sur des sujets essentiels. Consultez votre groupe local, votre territoire ou l'équipenationale.

Pour bien comprendre... qualification et accréditation

- La qualification est un diplôme justifiant d'un niveau de formation et d'expérience. Dans les accueils de scoutisme, ces diplômes (animateur ou directeur du Scoutisme Français) se substituent aux BAFA et aux BAFD. Les EDLN délivrent les diplômes du scoutisme selon la procédure et les critères décrits dans le document « qualifications ».
- L'accréditation est un mandat limité dans le temps, accordé par les EDLN à l'un de ses membres pour accomplir une mission (responsable de groupe, chef d'unité, ...). Pour être conforme à la législation, les missions liées à l'encadrement des mineurs requièrent un niveau minimum de qualification.

Au sein des EDLN : les membres responsables

Parmi les différentes catégories de membres qui composent le mouvement, les statuts de l'association définissent les membres responsables :

« Ce sont ceux qui, ayant accepté les méthodes et les règles de l'association et ayant adhéré au projet des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature, ont été accrédités pour accomplir une mission d'animation ou d'encadrement. »

L'accréditation des membres responsables

L'accréditation à l'exercice d'une mission est un mandat donné par l'association à l'un de ses membres pour accomplir une responsabilité qui sert le projet éducatif. La mise en place systématique des accréditations permet de vérifier que chaque adulte en responsabilité avec les mineurs soit suffisamment expérimenté et formé pour garantir :

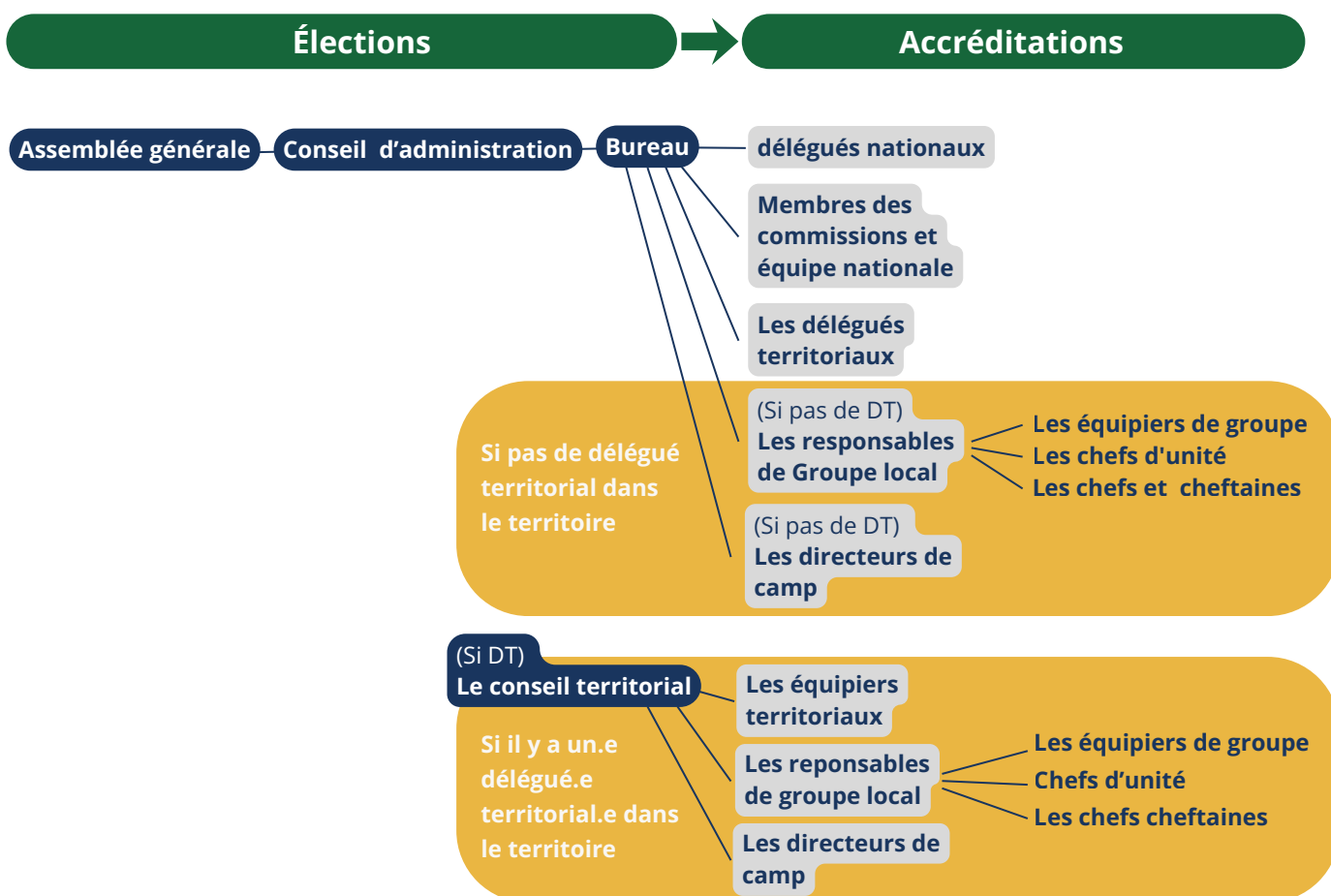
- ✓ la sécurité physique et affective des enfants et des jeunes
- ✓ la qualité pédagogique des activités proposées, en lien avec le projet éducatif du mouvement

→ Seuls les membres de l'association dûment accrédités ont l'autorisation d'exercer leur mission de membres responsables au sein de l'association.

Qui accrédite qui ?

L'assemblée générale représente tous les membres de l'association. Elle renouvelle chaque année un quart du conseil d'administration (entre 12 et 16 personnes). Le conseil d'administration élit parmi ses membres le Bureau de l'association (entre 4 et 8 personnes). Le Bureau accrédite les membres responsables selon le graphique ci-dessous. Ce sont les responsables de groupe local qui donnent les accréditations aux chefs/cheftaines.

NB : Le conseil d'administration accrédite le responsable national de la commission spirituelle selon les règles spécifiques énoncées à l'article 20 du règlement intérieur.



...et sous quelle forme ?

L'accréditation prend la forme d'une lettre qui précise à minima :

- ✓ l'identité de la personne accréditée
- ✓ la dénomination de la mission
- ✓ son extension géographique
- ✓ la durée de la mission

Les modèles de lettre d'accréditation se trouvent en annexe de cette fiche. Toutes les missions sont renouvelables. Le renouvellement doit faire l'objet d'une demande et d'une réponse explicites.

Lorsque l'accréditation est établie par un(e) responsable de groupe local :

→ celui(elle)-ci doit l'enregistrer dans l'intranet

Les formations et niveaux de qualification requis

Dans les « accueils de scoutisme », les fonctions d'animation et d'encadrement des mineurs exigent un niveau de qualification : les diplômes de la Fédération du Scoutisme Français, délivrés par les EDLN. Par ailleurs, les responsables des EDLN sont invités à suivre une formation à la spiritualité.

Missions :	Formation à faire avant l'entrée En mission ou première année	Qualification minimum requise :
Pour être accrédité à la mission de...	J'ai suivi la formation....	... j'ai un diplôme du Scoutisme Français délivré par les EDLN :
Délégué(e) Territorial(e)	BAFD base + Retraite spirituelle EDLN ou pleine conscience	Directeur(trice) du Scoutisme Français titulaire
Responsable de groupe local	Caravane de rentrée parcours RGL + Caravane des camps d'été parcours RGL + Retraite spirituelle EDLN ou pleine conscience	Directeur(trice) du Scoutisme Français (stagiaire ou titulaire)
Directeur /directrice de camp	+ Caravane des camps d'été parcours directeur de camp + Retraite spirituelle EDLN ou pleine conscience	Directeur(trice) du Scoutisme Français (stagiaire ou titulaire)
Chef/cheftaine d'unité	+ Caravane de rentrée parcours chef d'unité et/ou BAFA appro Chef d'unité + Retraite spirituelle EDLN ou pleine conscience	Animateur(trice) du Scoutisme Français (titulaire)
Chef/cheftaine	Caravane de rentrée parcours nouveau chef/cheftaine	Animateur(trice) du Scoutisme français (stagiaire ou titulaire) NB : les chefs/cheftaines qui viennent d'intégrer le mouvement pourront exercer cette mission sans qualification. Ils devront dès que possible obtenir la qualification suite à une formation.
Responsable de stage formation	Formation de formateurs + avoir suivi une retraite spirituelle EDLN ou Pleine conscience	Formateur du Scoutisme Français titulaire

→ NB : L'obtention des qualifications du Scoutisme Français par les membres des EDLN est précisée dans le document : Les qualifications au sein du mouvement.



Lettre d'accréditation par les responsables de groupe local



Cher(e) ami(e),

Tu souhaites exercer des responsabilités au sein des EDLN. Par cette lettre d'accréditation, le mouvement te manifeste sa confiance. C'est grâce à l'engagement de nombreux bénévoles que le projet éducatif se déploie auprès des enfants et des jeunes. Tous les Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature te remercient du fond du cœur !

A renseigner par le/la responsable du groupe local, en charge de l'accréditation :

Moi,

Responsable du groupe local de

Je confie à

la mission de : ☐ chef/cheftaine ☐ chef/cheftaine d'unité

☐ équipier du groupe local exerçant la mission de.....

pour la période :

Précisions complémentaires :

A renseigner par la personne accréditée :

Moi,

en tant que membre responsable accrédité à la mission de

m'engage à respecter ce qui suit pour toute la durée de mon accréditation :

- ✓ Je suis en accord avec le projet éducatif de l'association. Je m'impliquerai dans ma mission pour faire vivre ce projet éducatif le mieux possible auprès des enfants et des jeunes.
- ✓ Autant que possible, je participerai aux formations proposées par l'association en adéquation avec ma mission, pour développer mes compétences au service des jeunes.
- ✓ Je suis conscient que ma qualité de membre responsable de l'association est régie par les règles définies dans les statuts et le règlement intérieur des EDLN. Je m'engage à satisfaire aux conditions légales lorsque j'assume une fonction d'animateur ou de directeur d'accueil de scoutisme.

En particulier, j'ai connaissance que l'adhésion personnelle aux valeurs du mouvement s'exprime par "la promesse des chefs", que je pourrai prononcer si je le souhaite pendant la durée de ma mission.

Le mouvement s'engage à m'accompagner dans ma mission, à être attentif à mon bien-être et à mettre à ma disposition des moyens pédagogiques me permettant d'accomplir ma mission au service des jeunes.

Signature du responsable de groupe :

Signature de la personne accréditée :



Lettre d'accréditation par les conseils territoriaux



Cher(e) ami(e),

Tu souhaites exercer des responsabilités au sein des EDLN. Par cette lettre d'accréditation, le mouvement te manifeste sa confiance. C'est grâce à l'engagement de nombreux bénévoles que le projet éducatif se déploie auprès des enfants et des jeunes. Tous les Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature te remercient du fond du cœur !

A renseigner par le/la responsable du conseil territorial, en charge de l'accréditation :

Les membres du conseil territorial de
prennent la décision de confier à
la mission de : ☐ équipier/équipière territorial en charge de/du.....
☐ responsable du groupe local en charge de/du.....
→ avec le pouvoir de qualification des animateurs SF stagiaire : ☐ oui ☐ non
☐ directeur/directeurice de camp.....
pour la période :
Précisions complémentaires :

A renseigner par la personne accréditée :

Moi,

en tant que membre responsable accrédité à la mission de
m'engage à respecter ce qui suit pour toute la durée de mon accréditation :

- ✓ Je suis en accord avec le projet éducatif de l'association. Je m'impliquerai dans ma mission pour faire vivre ce projet éducatif le mieux possible auprès des enfants et des jeunes.
- ✓ Autant que possible, je participerai aux formations proposées par l'association en adéquation avec ma mission, pour développer mes compétences au service des jeunes.
- ✓ Je suis conscient que ma qualité de membre responsable de l'association est régie par les règles définies dans les statuts et le règlement intérieur des EDLN. Je m'engage à satisfaire aux conditions légales lorsque j'assume une fonction d'animateur ou de directeur d'accueil de scoutisme.

En particulier, j'ai connaissance que l'adhésion personnelle aux valeurs du mouvement s'exprime par "la promesse des chefs", que je pourrai prononcer si je le souhaite pendant la durée de ma mission.

Le mouvement s'engage à m'accompagner dans ma mission, à être attentif à mon bien-être et à mettre à ma disposition des moyens pédagogiques me permettant d'accomplir ma mission au service des jeunes.

Signature du/ de la délégué.e territorial :

Signature de la personne accréditée :



Cher(e) ami(e),

Lettre d'accréditation par le Bureau de l'association



Tu souhaites exercer des responsabilités au sein des EDLN. Par cette lettre d'accréditation, le mouvement te manifeste sa confiance. C'est grâce à l'engagement de nombreux bénévoles que le projet éducatif se déploie auprès des enfants et des jeunes. Tous les Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature te remercient du fond du cœur !

A renseigner par une(e) membre du Bureau de l'association, en charge de l'accréditation :

Les membres du Bureau de l'association élus par le conseil d'administration, prennent la décision de confier à

la mission de : ☐ délégué(é) général(e).....

☐ délégué(e) national(e) en charge de/du.....

☐ responsable ou ☐ membre de la commission.....

☐ délégué(e) territorial(e) du territoire.....

☐ responsable du groupe local de/du.....

→ avec le pouvoir de qualification des animateurs SF stagiaire : ☐ oui ☐ non

☐ directeur/directeurice de camp.....

pour la période :

Précisions complémentaires :

A renseigner par la personne accréditée :

Moi,

en tant que membre responsable accrédité à la mission de

m'engage à respecter ce qui suit pour toute la durée de mon accréditation :

- ✓ Je suis en accord avec le projet éducatif de l'association. Je m'impliquerai dans ma mission pour faire vivre ce projet éducatif le mieux possible auprès des enfants et des jeunes.
- ✓ Autant que possible, je participerai aux formations proposées par l'association en adéquation avec ma mission, pour développer mes compétences au service des jeunes.
- ✓ Je suis conscient que ma qualité de membre responsable de l'association est régie par les règles définies dans les statuts et le règlement intérieur des EDLN. Je m'engage à satisfaire aux conditions légales lorsque j'assume une fonction d'animateur ou de directeur d'accueil de scoutisme.

En particulier, j'ai connaissance que l'adhésion personnelle aux valeurs du mouvement s'exprime par "la promesse des chefs", que je pourrai prononcer si je le souhaite pendant la durée de ma mission.

Le mouvement s'engage à m'accompagner dans ma mission, à être attentif à mon bien-être et à mettre à ma disposition des moyens pédagogiques me permettant d'accomplir ma mission au service des jeunes.

Signature d'un.e membre du bureau :

Signature de la personne accréditée :